

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an..... \$2.00
Six mois..... \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an..... 4. 12. 50
Téléphone : 172

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

Avis

Toute demande de
changement d'adresse
doit être accompagnée
de l'ancienne adresse.

Bureau de renseignements : 56
rue St-Joseph. (Ancien bureau de
la Vérité.)

J.P. Tardivel Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Quebec

QUEBEC

SAMEDI 28 JANVIER 1893



LETTRE

— DE —

NOTRE TRES SAINT-PERE LE PAPE
Leon XIII
AUX ITALIENS

(Suite et fin)

Et il ne faut pas s'en étonner ! Une secte qui, après dix-neuf siècles de civilisation chrétienne, s'efforce d'abattre l'Eglise catholique et d'en tarir les sources divines ; qui, négatrice absolue du surnaturel, répudie toute révélation et tous les moyens de salut que la révélation nous donne ; qui pour l'accomplissement de ses desseins et de ses œuvres, se fonde uniquement et entièrement sur une nature infirme et corrompue comme la nôtre ; cette secte ne peut être autre chose que le summum de l'orgueil, de la cupidité, de la sensualité, et quand ces trois concupiscences jointes sont poussées à l'extrême, les oppressions, les spoliations, les corruptions séductrices s'élargissant toujours, prennent des dimensions démesurées et deviennent l'oppression, la spoliation, le foyer corrompue de tout un peuple.

Laissez-Nous donc, tournant vers vous Notre parole, vous dénoncer la maçonnerie comme ennemie à la fois de Dieu, de l'Eglise et de notre patrie. Reconnaissez-la pratiquement pour telle, à cette fois et avec toutes les armes que vous mettent en mains la raison, la conscience et la foi, défendez vous contre un ennemi si féroce. Que personne ne se laisse plus séduire à ses belles apparences, ni tromper par ses promesses, ni séduire par ses ruses, ni épouvanter par ses menaces. Rappelez-vous que christianisme et maçonnerie sont absolument inconciliables, tellement que s'agréger à l'une c'est divorcer avec l'autre. Désormais, chers fils, vous ne pouvez plus ignorer cette incompatibilité entre les deux professions de catholique et de franc-maçon. Nos prédécesseurs vous ont avertis publiquement, et Nous de même Nous répétons hautement cet avis solennel.

Ceux donc qui, par le plus grand malheur, ont donné leur nom à quelque-une de ses sociétés de perdition, ils doivent savoir qu'ils sont étroite-

ment obligés à s'en séparer s'ils ne veulent pas rester séparés de la communion chrétienne et perdre leur âme pour le temps et l'éternité. De même les parents, les mères, les patrons et tous ceux qui ont charge des autres, doivent savoir qu'ils ont l'obligation rigoureuse d'empêcher autant que possible que ceux qui leur sont soumis entrent dans cette secte coupable ou qu'ils y restent, s'ils sont entrés.

Dans une chose de si grande importance, où la séduction de nos jours est si facile, il importe que le chrétien se garde des premiers pas, craigne les plus légers périls, évite toute occasion, prenne les plus minutieuses précautions ; en un mot, et, selon le conseil évangélique, il importe que, tout en gardant en son cœur la simplicité de la colombe, il ait toute la prudence du serpent. Que les pères et mères de famille se gardent d'accueillir dans leur maison et d'admettre à l'intimité des confidences domestiques des personnes inconnues, ou du moins qu'ils ne connaissent pas suffisamment quant à la religion. Qu'ils aient soin, au contraire, de s'assurer d'abord que, sous le manteau de l'ami, du maître, du médecin, ou de tout autre bérévole ne se cache pas un astucieux enrôleur de la secte. Oh ! dans combien de familles le loup pénètre sous la peau de l'agneau !

C'est assurément une belle chose que la grande variété des sociétés qui, aujourd'hui, dans tous les ordres de question sociale, surgissent de partout avec une prodigieuse fécondité : sociétés ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, de sciences, de lettres, d'arts, et d'autres semblables ; quand elles sont animées d'un bon esprit moral et religieux, elles sont certainement opportunes et profitables. Mais, comme ici encore le poison maçonnique a pénétré et pénétre tout spécialement, on doit tenir généralement pour suspectes et éviter les sociétés qui, se soustrayant à toute influence religieuse, peuvent facilement être dirigées et dominées plus ou moins par des francs-maçons comme celles qui non seulement prêtent leur aide à la secte, mais en sont, peut-on dire, la pépinière et le noviciat.

Que les dames ne s'inscrivent pas facilement aux sociétés philanthropiques dont on ne connaît pas bien la nature et le but, sans avoir pris d'abord conseil de personnes sages et expérimentées ; parce que souvent c'est un passeport pour la marchandise maçonnique, cette charlatanerie philanthropique opposée avec tant de pompe à la charité chrétienne.

Que chacun ait soin de ne pas avoir amitié ni familiarité avec des

personnes suspectes d'appartenir à la franc-maçonnerie ou à des sociétés affiliées ; qu'il les reconnaisse par leurs fruits et qu'il les fuie. Qu'on évite les relations familières non seulement avec ceux qui, étant ouvertement impies et libertins, portent au front le caractère de la secte, mais encore avec ceux qui se déguisent sous le masque d'une tolérance universelle, de respect pour toutes les religions, d'une manie de vouloir concilier les maximes de l'Evangile et les maximes de la Révolution, Jésus-Christ et Bélial, l'Eglise de Dieu et l'Etat sans Dieu.

Quant aux livres et journaux qui distillent le venin de l'impiété et qui attisent dans les cœurs humains le feu des désirs effrénés et des passions sensuelles : quant aux cercles et cabinets de lecture, où l'esprit maçonnique tourne à la recherche de quelqu'un à dévorer, qu'ils soient pour tout chrétien des lieux et une presse qui font horreur.

De plus, comme il s'agit d'une secte qui a tout envahi, il ne suffit pas de se tenir sur la défensive contre elle, mais il faut sortir sur le champ de bataille et l'affronter courageusement. C'est ce que vous ferez, chers fils, en opposant presse à presse, école à école, association à association, congrès à congrès, action à action.

La maçonnerie s'est emparée des écoles publiques ; vous, par des écoles privées, par des écoles paternelles, par celles de zélés ecclésiastiques et de religieux de l'un et de l'autre sexe, appliquez vous à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse chrétienne, mais surtout que les parents chrétiens ne confient pas l'éducation de leurs enfants à des écoles qui ne soient pas sûres.

La maçonnerie a confisqué les patrimoines de la bienfaisance publique ; vous, suppléez-y par le trésor de la charité privée. Elle a mis les œuvres pies dans les mains de ses adeptes ; vous, confiez à des institutions catholiques celles qui dépendent de vous. Elle ouvre et maintient des maisons de vice ; vous, faites le possible pour ouvrir et soutenir des asiles à la vertu en péril. Elle arme à ses frais une presse religieusement et civilement antichrétienne ; vous, de votre personne et de votre argent, aidez, développez, propagez la presse catholique. Des sociétés de secours mutuels et de crédit sont fondées par elle et ses partisans ; vous, faites-en autant, non seulement pour vos frères, mais pour tous les indigents, montrant ainsi que la vraie et franche charité est fille de Celui qui fait lever le soleil et tomber la pluie sur les justes et sur les pécheurs.

Que cette lutte du bien contre le mal s'étende à tout et cherche, dans la mesure du possible, à tout réparer.

La maçonnerie tient de fréquents congrès pour concerter les nouveaux moyens en vue de combattre l'Eglise ; vous, tenez fréquemment aussi des congrès pour mieux vous entendre sur les moyens et l'ordre de la défense. Elle multiplie ses loges ; vous, multipliez les cercles catholiques et les comités paroissiaux, favorisez les associations de charité et de prière, concourez à maintenir et à accroître la splendeur du temple de Dieu. La secte, n'ayant plus rien à craindre, montre aujourd'hui son visage à la lumière du jour, vous, catholiques italiens, faites aussi profession ouverte de votre foi, à l'exemple de vos glorieux ancêtres qui, devant les tyrans, les supplices et la mort, la confessaient avec intrépidité et la scellaient par le témoignage de leur sang. Quoi encore ? La secte s'efforce d'asservir l'Eglise et de la mettre humble servante, aux pieds de l'Etat ; vous ne cessez pas de demander et, par les voies légales, de revendiquer la liberté et l'indépendance qui lui sont dues. Elle cherche à déchirer l'unité catholique, semant parmi le clergé lui-même la zizanie, suscitant des querelles, fomentant des discordes, excitant les esprits à l'insubordination, à la révolte, au schisme ; vous, resserrant davantage le nœud sacré de la charité et de l'obéissance, éventez ses desseins, rendez vaines ses tentatives, trompez ses espérances. Comme les fidèles de la primitive Eglise, ne soyez qu'un cœur et qu'une âme, et, rassemblés autour de la Chaire de Saint Pierre, unis à vos pasteurs, protégez les intérêts suprêmes de l'Eglise et de la Papauté, qui sont aussi les intérêts suprêmes de l'Italie et de tout le monde chrétien.— Le siège apostolique a toujours été l'inspirateur et le gardien jaloux des grandeurs de l'Italie. Soyez donc Italiens et catholiques, libres et non sectaires, fidèles à la patrie ainsi qu'au Christ et à son Vicaire visible, persuadés qu'une Italie antichrétienne et antipapale, étant opposée à l'ordre divin, serait par conséquent, condamnée à périr.

Cher fils, la religion et la patrie vous parlent en ce moment par Notre bouche. Ah ! écoutez leur cri de pitié, levez-vous unanimes et combattez virilement les combats du Seigneur. Que le nombre, l'audace et la force des ennemis ne vous épouvanter pas, car Dieu est plus fort qu'eux, et si Dieu est avec vous, que pourront-ils contre vous ?

Afin que Dieu soit avec vous par une plus grande abondance de grâces, afin qu'il combatte et triomphe avec vous, redoublez vos prières, accompagnez-les de l'exercice des vertus chrétiennes et spécialement de l'exercice de la charité envers les malheureux, et renouvelant aujourd'hui les promesses du baptême,

implorerez humblement, instamment, persévéramment les divines miséricordes.

Comme gage de ces miséricordes, et en témoignage aussi de Notre affection paternelle, Nous vous accordons, chers fils, la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 décembre 1892, quinzième de Notre Pontificat.

LEON XIII, PAPE.

LEON XIII ET LA FRANC-MACONNERIE

Nous terminons, cette semaine, la publication des deux récentes Encycliques de S. S. Léon XIII contre la franc-maçonnerie, l'une adressée aux évêques d'Italie, l'autre directement aux fidèles italiens.

Ce sont deux documents de la plus grande importance ; ils contiennent des vérités, des enseignements, des conseils, une direction qui intéressent, au plus haut degré, non seulement les Italiens, mais les catholiques du monde entier. Car la lutte du mal contre le bien est, au fond, la même dans tous les pays, puisqu'elle est dirigée et inspirée par une seule et même secte, la secte maçonnique.

Dans ces deux Encycliques, Notre Saint Père le Pape dénonce la franc-maçonnerie avec une nouvelle et remarquable énergie. C'est qu'il y a, évidemment, parmi les catholiques, une tendance à s'endormir dans une fausse sécurité par rapport à cette question vitale. Trop des nôtres refusent encore de voir les dangers de la franc-maçonnerie, et considèrent ceux qui les signalent comme un tant soit peu toqués. Ces endormis et ces endormeurs se font rudement secouer par Léon XIII. Finiront-ils pas se réveiller et par ne plus chercher à endormir ceux qui veillent ?

Dans sa lettre au peuple italien, surtout, Léon XIII pénètre jusqu'au vif de la question, entre dans les détails qu'on peut appeler *pratiques*, et ne se contente pas d'une simple exhortation générale. Il signale la tendance "à tout laïciser, c'est-à-dire à effacer de toute chose l'empreinte chrétienne"; et cette tendance, il la signale comme une œuvre maçonnique. Qui oserait dire que cette tendance n'existe pas au Canada, comme ailleurs, depuis de longues années, et qu'elle ne s'accroît pas de plus en plus ?

Le Pape parle aussi de l'*esprit* maçonnique qui souffle comme un vent pestilentiel sur le monde. Nous connaissons un journaliste catholique dont on s'est beaucoup moqué parce qu'il avait parlé, un jour, de cet *esprit* qui, disait-il, inspire souvent des œuvres maçonniques à des hommes qui ne sont pas formellement affiliés à la franc-maçonnerie.

Il est notoire que l'on peut appartenir à l'*âme* de l'Eglise de Jésus-Christ sans appartenir à son *corps*. Nous croyons que la même chose doit se dire de l'Eglise de Satan — la franc-maçonnerie ; — et nous ajouterons que, selon toutes les probabilités, il y a beaucoup plus de personnes qui appartiennent à l'*âme* de la franc-maçonnerie, sans appartenir à son *corps*, c'est-à-dire qui professent et propagent ses doctrines sans être affiliés aux loges, qu'il y en a qui appartiennent à l'*âme* de l'Eglise sans appartenir à son *corps* par les sacrements.

Dans la partie de l'Encyclique aux

Italiens que nous publions cette semaine se trouve un passage sur lequel nous désirons particulièrement appeler l'attention de nos lecteurs. C'est celui où Léon XIII parle des différentes sociétés *suspectes* que le poison maçonnique pénètre tout spécialement. Ces sociétés suspectes sont celles "qui, se soustrayant à toute influence religieuse, peuvent facilement être dirigées et dominées plus ou moins pas des franc-maçons." Nous engageons nos lecteurs à apprendre ce passage par cœur ; c'est l'enseignement le plus *pratique* qui ait été donné au monde chrétien dans ces derniers temps. C'est très simple, très clair, à la portée de l'homme le moins instruit, et d'une application facile. La soumission à l'influence religieuse, voilà la pierre de touche que nous donne le Saint Père pour reconnaître si une société est bonne ou mauvaise.

Les organisations ouvrières, professionnelles, artistiques, scientifiques, littéraires qui se tiennent à l'écart de l'Eglise doivent être considérées comme suspectes par le peuple chrétien. C'est dit en termes formels et précis qui n'admettent plus la discussion. C'est ainsi que se tranchent, les uns après les autres, les points jadis controversés parmi les catholiques.

Ah ! si tous les fidèles lisaient attentivement les encycliques des Papes, avec la détermination de conformer leurs pensées et leur conduite aux enseignements et à la direction qui s'y trouvent, que la plaie du *libéralisme* dit catholique serait bientôt guérie !

Les sociétés *philanthropiques* sont aussi signalées comme suspectes, attendu qu'elles "sont souvent un passeport pour la marchandise maçonnique, cette charlatannerie philanthropique opposée avec tant de pompe à la charité chrétienne". Voilà encore une parole d'or que tout catholique devrait avoir toujours présente à l'esprit. La philanthropie cherchant partout à se substituer à la charité chrétienne, voilà une des formes les plus insidieuses de la propagande maçonnique. Jusqu'ici, beaucoup de catholiques canadiens ont trouvé exagérée l'opinion de ceux qui voyaient un piège de la maçonnerie dans la *philanthropie* moderne. Le piège existe cependant.

C'est encore un point que Léon XIII vient de régler souverainement.

LA VRAIE RAISON

Nous constatons avec peine, mais non avec surprise, que l'élément anglais de cette province s'oppose fortement à l'organisation des cercles agricoles dont les Canadiens-français, sans distinction de partis politiques, reconnaissent l'utilité et désirent la réussite.

L'opposition qui vient de l'élément anglais est générale et systématique. Conservateurs et libéraux paraissent s'entendre à merveille pour enrayer le mouvement en faveur des cercles agricoles. La *Gazette*, de Montréal, organe Tory, a commencé cette regrettable campagne, et voilà que le *Waterloo Advertiser*, feuille libérale, accentue l'attaque. Et nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'en général les membres anglais de notre législature provinciale sont hostiles à la nouvelle politique que le gouvernement veut inaugurer.

La raison, l'unique raison que ces messieurs osent faire valoir publiquement contre les cercles agricoles est tellement pauvre qu'elle n'est évidem-

ment pas le véritable motif de leur opposition. Si l'on encourage la fondation de cercles agricoles, organisations locales, on tuera, par là même, les sociétés d'agriculture, organisations régionales ou de comté. Voilà ce que disent les opposants.

Nous estimons que cet argument ne vaut rien. En effet, si les sociétés d'agriculture sont réellement utiles à la classe agricole, celle-ci ne les laissera pas tomber, maintenant qu'elles sont bien établies. On ne cherche pas à empêcher les cultivateurs de faire partie des sociétés de comté ; mais on veut leur donner l'occasion de former des associations locales qui viennent plus immédiatement en contact avec les masses de nos populations rurales, qui leur servent de véritables écoles spéciales, et qui répandent les connaissances et les bonnes pratiques agricoles dans chaque *rang*, dans chaque *concession*.

Si, d'un autre côté, les sociétés d'agriculture sont à peu près inutiles au point de vue des besoins de la masse des cultivateurs, est-il juste, est-il raisonnable de les maintenir à grands frais, au détriment d'une organisation plus rationnelle ?

Pour ceux qui n'ont que l'intérêt public en vue, l'intérêt du grand nombre, il ne saurait y avoir qu'une seule réponse à cette question.

Partout, autour de nous, on comprend l'urgente nécessité de créer, autant que possible, des associations agricoles *locales*, dans chaque paroisse, dans chaque canton, dans chaque commune. C'est ainsi, et ainsi seulement, qu'on peut atteindre les cultivateurs pauvres, peu instruits, arriérés au point de vue agricole ; c'est ainsi, et ainsi seulement, qu'on peut, au moyen de conférences, de discussions, par la diffusion d'écrits sur l'agriculture, opérer une réforme véritable qui relève le niveau de la prospérité rurale, non dans quelques centres favorisés seulement, mais dans tous les coins et recoins du pays.

Cette vérité, on la comprend ailleurs. Nous avons déjà publié des chiffres. La Nouvelle Ecosse, par exemple, avec ses 18 comtés, a 81 sociétés d'agriculture qui reçoivent de l'aide du gouvernement les 16 comtés du Nouveau-Brunswick en comptent 64. Dans l'Ontario, il y a environ 435 sociétés, tant de comté que de *township*, ou canton, subventionnées par le gouvernement ; sans compter les *Farmers' clubs* qui reçoivent chacun \$25 par année, pourvu qu'ils remplissent certaines conditions très faciles.

Si nous allons à l'étranger, nous trouvons la même chose : tendance générale à *décentraliser* l'organisation agricole, à créer des associations *locales*, afin de rendre les connaissances agricoles dans les parties les plus reculées du pays.

L'Etat de New York, par exemple, vote \$15,000 pour les conventions ou congrès agricoles ; et l'an dernier, le gouverneur de cet Etat a refusé de sanctionner un bill qui affectait \$100,000 à la distribution de prix aux expositions de comté, pour la très bonne raison que ces expositions ne profitent qu'à un petit nombre d'individus et ne constituent nullement un moyen d'instruire les masses de la population rurale.

En France, la société des agriculteurs, l'association agricole la plus éclairée qu'il y ait au monde, peut-être, vient de

se prononcer, à l'unanimité, moins une voix, en faveur d'associations agricoles *communales* qui réunissent les cultivateurs d'une même localité et qui fassent pénétrer l'instruction agricole dans chaque maison. C'est là, on le reconnaît en France, la seule base solide qu'on puisse donner au progrès agricole d'un pays.

Voilà ce qui se fait ailleurs, voilà ce qui se *comprend* ailleurs. Sommes-nous moins intelligents que nos voisins ? Certainement non. Aussi le désir de voir s'opérer une réforme dans le sens que nous venons d'indiquer est-il général et ardent.

Pour donner une idée de l'insuffisance manifeste du système actuel, faisons remarquer que sur les 750 paroisses dont se compose la province de Québec, il y en a 222 qui ne comptent pas un seul représentant dans les sociétés d'agriculture de comté. Et combien d'autres paroisses n'ont qu'un très petit nombre de membres appartenant aux organisations actuelles. Comment voulez-vous que l'instruction et le progrès agricole se répandent avec un pareil système ?

Nous prétendons donc que la nécessité de décentraliser l'organisation agricole, de former dans chaque paroisse, dans chaque township, un cercle ou association locale s'impose manifestement. Tout homme doué d'une intelligence ordinaire doit sentir cette nécessité. S'il y a une opposition à ce projet dans certains quartiers, particulièrement parmi nos concitoyens anglais, il faut en chercher la raison ailleurs que dans la crainte de voir souffrir les véritables intérêts agricoles.

Disons les choses ouvertement. Si messieurs les Anglais s'opposent à la création de cercles agricoles, c'est pour des motifs peu avouables.

Dans plusieurs comtés ils sont les maîtres des sociétés d'agriculture, et ils ne veulent pas, assez naturellement, partager les subventions du gouvernement avec d'autres sociétés, plus modestes, mais plus utiles, surtout aux Canadiens-français.

Les grands éleveurs d'animaux sont anglais, et ils ont intérêt à maintenir le système actuel en vertu duquel l'argent voté par la législature pour les fins agricoles leur revient, en grande partie, sous forme de primes, au lieu d'être dépensé pour la diffusion, parmi les masses, de connaissances utiles.

Organiser des cercles agricoles et répandre ainsi l'instruction dans tout le pays, c'est permettre aux Canadiens-français de devenir aussi bons agriculteurs que leurs plus heureux et plus riches voisins anglais. Il faudrait donc chez les Anglais plus d'abnégation qu'ils n'en ont pour laisser s'accomplir, sans protester, cette réforme destinée à leur enlever la suprématie agricole en cette province.

Enfin, nos évêques et nos prêtres s'intéressent vivement au succès des cercles agricoles. Si le projet réussit, grâce au concours actif du clergé catholique, l'influence de l'Eglise auprès des masses ne pourra que s'affermir. Les protestants peuvent-ils voir un tel mouvement d'un bon œil ?

Voilà, nous en sommes persuadé, les véritables motifs qui animent ceux qui se montrent hostiles à la réforme agricole au moyen des cercles. Ce sont des choses pénibles à dire ; mais l'intérêt public exige qu'elles soient dites clairement.

Nous osons espérer que l'honorable premier ministre et l'honorable commissaire de l'agriculture se montreront fermes en cette circonstance; qu'ils ne céderont pas sous la pression que l'élément anglais semble disposé à exercer sur eux; et qu'ils doteront la province d'une bonne mesure que l'immense majorité de leurs concitoyens réclame.

LEGISLATURE PROVINCIALE

Peu de travaux importants pendant les huit jours qui se sont écoulés depuis la publication de notre dernier numéro.

L'honorable M. Flynn, commissaire des Terres de la couronne, soumet à la chambre un projet de loi pour faire aux RR. PP. Trappistes une concession de terres au Lac Saint-Jean, sur la rivière Mistassini. Bien!

Il y a eu un commencement de discussion sur la question de l'asile de Beauport. Les documents se rapportant à cette question seront soumis à la chambre; mais le gouvernement n'a pas fait connaître ses intentions relativement à cette importante question. D'après ce qui a été dit, nous croyons voir que le gouvernement est quelque peu dans l'embarras. Les propriétaires de l'établissement de Beauport, dont le contrat expire dans trois mois, n'ont aucun droit strict à une indemnité quelconque si leur contrat n'est pas renouvelé, cela est incontestable. D'un autre côté, le gouvernement estime—et nous ne sommes pas prêt à dire qu'il a tort—qu'en équité naturelle il ne doit pas perdre entièrement de vue les intérêts de ces personnes qui ont placé leurs capitaux dans cet établissement. Par contre, le gouvernement, c'est certain, est surtout et spécialement chargé de sauvegarder l'intérêt public. S'il peut faire entretenir les aliénés à un prix moindre que \$132 par année, il doit le faire. La question aurait pu se régler sans difficulté si les Sœurs de Charité avaient réussi à acheter l'établissement de Beauport, mais elles ne peuvent pas s'entendre avec les propriétaires sur le prix d'achat. Voilà, ce nous semble, un résumé exact de la situation telle que le public la connaît à l'heure qu'il est.

Mardi dernier, discussion intéressante sur le contrat conclu par le gouvernement avec les Frères de l'École de Réforme de la rue Mignonne, à Montréal. Par l'ancien contrat, les Frères recevaient annuellement \$140 par délinquant; le nouveau contrat ne leur en donne que \$120; économie de \$9000 environ par année. L'opposition a cherché à établir que le prix, même réduit de \$20, est encore beaucoup trop élevé, mais ses arguments ne nous ont pas paru concluants.

Quelques députés ont parlé de la concurrence que les délinquants font à la classe ouvrière. Mais comme l'a fort bien fait remarquer l'honorable secrétaire provincial, cette concurrence est inévitable; à moins de dire que les enfants envoyés à la Réforme passeront leur temps dans l'oisiveté et n'apprendront pas de métier qui leur permette de gagner leur vie plus tard. Mais alors ce ne serait plus une Réforme. Pas de réforme sans travail, c'est évident.

On a aussi discuté la question de savoir s'il ne serait pas à propos de transporter cette maison de Réforme à la campagne. Les avis sont partagés sur ce point.

M. Desjardins, député de Kamouraska, présente un projet de loi pour réduire l'indemnité des députés et des conseillers législatifs, actuellement fixée à huit cents piastres, à six cents. C'est un progrès, un pas dans la bonne voie. Au Conseil, pour répondre à la motion de M. Cooke qui veut abolir la chambre haute, M. Archambault propose que l'on supprime l'indemnité complètement. C'est peut-être une mesure trop radicale pour commencer. Qu'on la mette à cinq piastres par jour, d'abord.

A travers la presse canadienne

Nous lisons dans le *Monde*, de Montréal, numéro du 18 janvier:

"Un journal libéral croit savoir que M. le juge Bossé aurait pris l'extrême décision de descendre du banc judiciaire depuis l'élection de M. Tarte à l'Islet."

Le journal libéral en question est la *Patrie*. *L'Electeur* reproduit cette prétendue nouvelle de la *Patrie* sans la moindre réserve.

Ce petit entrefilet est très méchant et très perfide. Il laisse planer de terribles doutes sur la tête de M. le juge Bossé, et, en même temps, il ne formule aucune accusation tant soit peu précise. Ce n'est certainement pas ainsi que la presse devrait procéder à l'égard des magistrats. Si l'on a des accusations à porter qu'on les porte carrément; mais pas d'insinuations.

La *Patrie* et le *Monde* ont fait une horrible découverte. Ce dernier dit, numéro du 17 janvier:

"La *Patrie* a raison, les Sœurs du Bon-Pasteur ont une buanderie en pleine activité à la prison des femmes, rue Fulum. Il y a deux ou trois mois que la chose marche. On nous a même prié ce matin de passer pour connaître les conditions du blanchissage."

La fin du monde ne doit pas être loin.

La *Patrie*, numéro du 17 janvier, publie une communication signée *Luz* et intitulée: "Mgr Satolli au Canada." Nous extrayons les passages suivants de cette élucubration de la feuille libérale:

"Ce distingué prélat fait surgir à l'horizon de joyeuses aurores.

"Désormais les couleurs du Christ se marieront amicalement à celles du drapeau constellé.

"Que ne vient-il au Canada, continuer son œuvre de conciliation?"

"Les hommes de bonne volonté verraient d'un bon œil une pacifique solution de nos difficultés religieuses.

"N'en valent-elles pas la peine?"

"Certes la censure de la *Canada-Review*, l'apostasie des catholiques de Maskinongé, l'intervention inopportune du clergé en matière politique, sont autant de graves questions qui méritent considération."

Voilà comme on apprécie l'œuvre de Mgr Satolli dans les cercles les plus avancés du libéralisme! Il y a là un grave indice qui "mérite considération."

Luz continue ainsi à réclamer les services de Mgr Satolli pour le Canada:

"Les vrais catholiques seraient dans la jubilation. Car l'harmonie entre les membres d'un corps en fait la force. *Unita sunt fortia*.

"Naturellement, une certaine secte préfère les ombres, les lenteurs, la ruine à l'action énergique et éclairée d'un savant aux larges vues. A cette heure, aux Etats-Unis, elle jette au ciel les sataniques imprécations d'un impuissant désespoir. Elle souille de ses crachats le manteau d'un légat apostolique. L'hydre râle, voyez vous, sous la puissante étreinte

de Léon XIII. Elle sent son empire, celui des ténèbres, lui échapper. L'heure des affres est venue pour elle.

"Et le char ensoleillé, étincellant, du XIXe siècle s'avance majestueux, broyant sous ses roues les dernières bastilles de l'intolérance, les bûchers de l'inquisition, les pieux admirateurs de la Saint-Barthélemi, des Dragonnades, etc., etc. C'est plus qu'il n'en faut pour faire écumer de rage.

"Dieu merci! pour l'honneur et le salut de notre religion, son importance au Canada, sous ce libre ciel d'Amérique, est quantité négligeable.

"Mgr Affre, Ballunche et d'autres sommités religieuses considéraient cette secte comme les pires ennemis de la religion catholique.

"Encore une fois, espérons que Mgr Satolli viendra au Canada."

Puisque la secte des catholiques non libéraux est une quantité négligeable au Canada, et que, d'ailleurs, elle est déjà broyée par le char ensoleillé du XIXe siècle, à quoi bon faire venir Mgr Satolli dans notre pays? *Cui bono?* Mystère et libéralisme!

Naguère, les conservateurs de Sherbrooke ont offert un banquet à M. Ives, le nouveau ministre fédéral. Trois ministres provinciaux, MM. Pelletier, Casgrain et Hall, ont assisté à ce banquet. A ce propos, *L'Electeur* nous interpelle ainsi:

"Que va dire la *Vérité* en apprenant que son favori M. L. P. Pelletier est allé s'asseoir à la même table que l'orangiste Clarke Wallace pour célébrer les vertus de M. Ives."

D'abord, M. L. P. Pelletier n'est pas le favori de la *Vérité*, et *L'Electeur* le sait parfaitement bien. Nous essayons de traiter M. Pelletier avec justice, comme les autres hommes publics, voilà tout.

Quant au fond de la question, voici ce que nous avons à dire: Quand bien même M. Clarke Wallace serait un catholique fervent, au lieu d'être orangiste fanatique, nous n'en condamnerions pas moins la présence de MM. Pelletier, Casgrain et Hall au banquet de M. Ives. Comme nous l'avons dit lors de la récente démonstration, à Montréal, en l'honneur de M. Ouimet, les ministres provinciaux ont tort, mille fois tort d'inféoder ainsi leur cause à la cause des ministres fédéraux, de s'identifier avec le parti tory d'Ottawa. Nous avons blâmé M. Taillon, l'autre jour, et nous blâmons MM. Pelletier, Casgrain et Hall aujourd'hui. Il est extrêmement malheureux que nos ministres provinciaux ne puissent pas comprendre qu'ils ne devraient pas s'afficher ainsi comme *partisans* du gouvernement fédéral. Nous ne leur demandons pas de faire acte d'*hostilité* à l'égard des ministres fédéraux, nous les prions seulement de ne pas faire cause commune avec eux, de ne pas leur faire *queue*. Si nos ministres provinciaux voulaient bien se contenter du très beau rôle de ministres provinciaux, et ne pas aspirer à descendre au rang de simples satellites du cabinet fédéral, leur propre dignité et la dignité de la province y gagneraient beaucoup.

L'Electeur a cru peut-être nous mettre dans l'embarras. Il nous a tout simplement fourni une nouvelle occasion d'exprimer notre pensée avec une franchise que ne comprendront jamais les scribes de parti, bleus ou rouges.

Nous lisons dans le *Monde*, à la date du 20 janvier:

"Certains journaux s'inquiètent des omissions du gouvernement de Québec au sujet des asiles.

"D'aucuns prétendent qu'un ordre en conseil a été préparé et que de puissants intéressés en empêchent la production.

"Le *Canadien* affirme qu'il y a déjà eu \$100,000 d'offertes pour faire renouveler le contrat de l'asile de Beauport.

"La *Vérité*, organe des Sœurs de la Charité, (soumissionnaires, comme on le sait) est également dans l'inquiétude."

Nous voudrions bien savoir ce qui empêche le *Monde* de parler de notre journal d'une manière conforme à la réalité des choses, pour employer un euphémisme.

La *Vérité*, sympathique à toutes les communautés religieuses, n'est aucunement l'organe des Sœurs de la Charité de Québec. Elle en est si peu l'organe que jamais son directeur n'a eu la moindre communication, directement ou indirectement, avec ces excellentes religieuses; il n'a pas même l'honneur de connaître une seule de ces dames.

Le *Monde* veut-il bien nous dire ce qu'il espère gagner par de semblables *inexactitudes*?

M. Le Beuf, (Calixte) n'est pas satisfait de l'explication de M. Marchand *in re* élection de M. Taillon à Chambly, et il le lui dit bien ouvertement dans la *Patrie* du 19 janvier. Voici:

"La lettre de l'hon. M. Marchand ne nous donne aucune raison de notre reculade; il nous dit tout simplement qu'il n'y a pas eu lutte dans Chambly parce que lui et trois ou quatre libéraux avaient jugé à propos de ne pas faire de lutte!

"Si cette explication peut être satisfaisante pour quelques-uns, elle ne l'est certainement pas pour moi, ni pour un grand nombre de libéraux qui ont pris la peine de venir m'en parler. Il n'entre pas dans les mœurs libérales de courber la tête sous de pareils ukases. Un autre, plus fort que l'hon. M. Marchand, a déjà essayé ce tonnerre et il a fait long feu. Croyez-m'en, il n'en faut pas. Chaque libéral porte sur ses épaules une tête qu'il respecte et il n'entend pas qu'on jette au panier sa prière sans lui dire le *pourquoi*. Nous voulons bien de la discipline dans le parti, mais de la discipline libre et non pas de l'*aquatte patissément*.

"Nous voulons obéir; mais nous voulons aussi qu'on nous écoute. Nous ne sommes ni les serfs ni les valets de nos chefs et nous voulons autre chose que le *sic volo, sic jubeo*.

"Un parti ne doit pas être une coterie et ceux qui ont manigancé cette transaction ont assumé une terrible responsabilité vis-à-vis du parti libéral. A chaque élection on nous criera: à quoi bon avoir des conventions pour choisir un candidat à quoi sert même ce choix d'un candidat, Laissons cela à nos manitous! Et nos candidats seront battus comme blés, parce qu'ils auront été le choix de la ville et non pas des électeurs. Comprenez-vous?"

Quant à nous, nous comprenons parfaitement, et toutes nos sympathies sont pour M. Le Beuf dans cette croisade qu'il entreprend en vue de jeter un peu de lumière sur la récente élection de Chambly. Mais c'est inutile, M. Le Beuf. Malgré nos profondes sympathies, vous ne réussirez jamais à connaître le véritable *pourquoi* du subit désistement de M. Rocheleau. C'est un de ces mystères de la vie qui resteront cachés jusqu'au jour du jugement dernier. Ou bien, si un hasard quelconque vous mettait tout à coup en possession du secret, vous deviendriez, à votre tour, aussi discret que M. Marchand lui-même.

DECES

Le Cher Frère Placide, des Ecoles Chrétiennes, professeur à l'Académie Commerciale de Québec, est décédé le 18 au soir, à l'âge de 43 ans. Il était religieux depuis 24 ans.

MANDEMENT

A l'occasion du cinquantième anniversaire d'épiscopat de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise, du titre de Sainte-Marie de la Victoire, par la Grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Québec,

Au Clergé séculier et régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles du Diocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Le 19 février prochain, Sa Sainteté Léon XIII complètera son demi siècle d'épiscopat. En ce mémorable anniversaire, s'élèvera de tous les cœurs des fidèles un hymne de reconnaissance, un chant de gloire et d'amour, pour remercier Dieu d'avoir donné à son Eglise un pontife dont la doctrine puissante a jeté tant de lumières sur les questions les plus difficiles et les plus discutées, et qui la gouverne avec tant de prudence, de sagesse et de succès au milieu des périls sans nombre qui l'environnent.

A la mort de Pie IX, le grand Pape de l'Immaculée Conception, du Concile du Vatican et de l'Infaillibilité, le trône pontifical était de toutes parts assailli par des ennemis puissants qui en prophétisaient la ruine.

La science, enorgueillie par ses progrès et ses découvertes, donnant un nouvel exemple de ce que peut l'homme quand Dieu le délaisse, affirmait impudemment que le catholicisme était une religion arriérée, qu'il fallait apprendre à se passer du Christ tout en le remerciant "des services provisoires qu'il avait rendus dans le passé."

Les grands, les puissants de la terre, avaient oublié que leur autorité est nulle si elle ne s'appuie sur Dieu et ils affectaient de ne montrer que de l'indifférence, quand ce n'était pas de la haine, pour le représentant de Celui sans lequel ils ne peuvent rien.

Le peuple, les pauvres, pervertis et aveuglés, étaient prêts à brandir l'arme de l'ingratitude, à secouer le joug léger de la seule religion qui soit toute de miséricorde et d'amour, de la seule religion qui ait des entrailles pour les pauvres.

La plus grande tempête était déchaînée contre l'Eglise et il fallait choisir un pilote prudent, ferme et expérimenté. Le monde civilisé était dans l'anxiété : le choix des cardinaux réunis en conclave ne se fit pas longtemps attendre, et le vingt février 1878, le cardinal PECCI montait sur le trône pontifical. Tous avaient facilement remarqué en lui les qualités nécessaires au successeur de Pie IX.

Le Cardinal Pecci avait donné des preuves évidentes de fermeté lorsque, à peine âgé de 27 ans, il avait purgé le territoire de Bénévent des pirates qui l'infestaient. Il s'était acquis l'estime, il avait gagné les bonnes grâces de Léopold premier, durant son passage à la nonciature de Bruxelles. Sa science, son érudition, étaient incontestables. Quelques-uns même des mandements,

qu'il avait publiés pendant les trente-deux années qu'il avait dirigé le diocèse de Pérouse, avaient été traduits en plusieurs langues et avaient excité l'admiration par la largeur des vues, la profondeur des pensées et la vaste érudition qu'on y remarquait. Les fidèles de Pérouse étaient prêts à témoigner de son grand amour de Dieu et de l'Eglise, de sa charité admirable.

Léon XIII ceignit la tiare et ne perdit pas en montant sur le trône les nobles qualités qui avaient fait de lui un grand évêque. Au contraire, le champ qu'il devait maintenant cultiver s'étant agrandi, son amour de Dieu et du prochain, s'accrut et l'âme du Pontife éprouva l'irrésistible besoin de se traduire en œuvres et en dévouement.

Le général qui veut jeter son armée sur le chemin de la victoire doit d'abord étudier la position qu'il occupe, connaître les forces dont il dispose, les armes dont il veut faire usage et tracer ensuite à ses soldats une ligne de conduite qu'ils devront suivre fidèlement.

C'est ce qu'a résolu de faire Léon XIII en prenant la direction de l'Eglise.

Dans une de ses premières encycliques " *Quod apostolici muneris* " il veut dénoncer comme aussi dangereux pour la société civile que pour la société religieuse, ces sectaires qui ont nom socialistes, nihilistes, communistes, et il met au ban de la raison et de la révélation les théories de ces monstres humains sur la religion, sur l'éducation, sur la famille et sur les fondements de toute société.

C'est au nom de la philosophie que les sectes attaquent l'Eglise ; c'est de cette science si belle, si féconde, lorsqu'elle suit les données de la révélation, que les perturbateurs de tout ordre social tirent ces principes faux dont ils se servent pour semer dans les esprits le trouble et la confusion, pour remplir les cœurs de désespoir. Léon XIII suit ses ennemis sur le terrain qu'ils ont choisi ; il s'adresse à cette science ; il lui emprunte les armes contre ceux qui se couvrent de son nom pour pallier leurs monstrueuses erreurs, et dans son admirable encyclique " *Aeterni Patris* ", il demande à ses enfants d'étudier les ouvrages des Pères de l'Eglise, de revenir à la Philosophie de S. Thomas ; elle est la seule qui par la solidité de ses principes, par la force de ses raisonnements, a décidé toutes les questions, éclairci toutes les difficultés, terrassé toutes les erreurs et vengé toutes les vérités.

Les sectaires s'adressent à l'histoire pour y emprunter des arguments contre la divinité de l'Eglise et la sainteté de ses pontifes. Léon XIII ordonne d'ouvrir aux savants de tous les pays les archives du Vatican, ces vieilles archives capables de jeter de la lumière sur les époques les plus obscures et d'anéantir les calomnies atroces qu'on cherche à répandre sur l'Eglise du Christ.

Léon XIII s'est donc d'abord occupé de l'individu et lui a montré les sources où il doit aller puiser ce dont il a besoin pour la formation de son intelligence et de son cœur. Mais il n'a pu s'occuper de l'individu sans

penser aux différentes sociétés dont il doit faire partie et la première de toutes les sociétés est la famille, société qui, de quelque manière qu'on l'envisage, est d'institution divine, société qui a toujours été consacrée par la main des prêtres dans l'enceinte des temples.

C'est ce cachet de la divinité, c'est ce caractère religieux et sacré qu'on veut enlever au mariage depuis un siècle. Léon XIII dans son encyclique " *Arcanum* ", rappelle à ses enfants les divins enseignements de l'Eglise sur ce contrat qui n'a jamais été placé sur le pied des contrats vulgaires, qui n'a jamais été envisagé comme une affaire purement civile. La religion doit bénir cette union indissoluble de l'homme et de la femme, et partout où on a voulu séculariser le mariage, le divorce, au gré des contractants, est devenu de mode. Cette encyclique restera toujours comme l'exposé le plus net, le plus précis des enseignements de la foi et de la raison sur l'origine et la nature du mariage, sur les devoirs des époux envers eux-mêmes et envers leurs enfants, et sur les devoirs de ceux-ci envers leurs parents.

Léon XIII passe ensuite facilement de la société domestique à la société civile qui est tout à refaire. Ce grand Pontife s'aperçoit que la société civile est malade, qu'elle se meurt parce qu'elle est empoisonnée, parce que Dieu l'a faite pour être nourrie de la substance catholique et que depuis longtemps déjà elle n'a pris comme aliment que la substance rationaliste. Léon XIII a reconnu la maladie qui appelle ses soins ; il a pitié de ceux qui l'outragent, et oubliant leur indignité, il les prie de revenir à la lumière. Leur guérison va être la préoccupation de tous les jours de sa vie, l'objet de sa constante sollicitude et le thème de toutes ses dernières encycliques.

Les nombreuses erreurs sur l'origine et la nature du pouvoir civil ont été la cause de presque toutes les perturbations sociales dont notre siècle semble si friand ; Léon XIII publie l'encyclique " *Diuturnum* " dans laquelle il oppose la vraie doctrine catholique aux différentes erreurs qui ont trait au pouvoir politique et il montre que cette doctrine est non seulement conforme aux données de la raison, à la saine philosophie, mais encore qu'elle est la seule qui puisse résoudre les grands problèmes de la société et rendre compte des droits et des devoirs réciproques des rois et des sujets.

Les ennemis de l'autorité civile et de l'autorité religieuse sont les mêmes. Léon XIII veut rendre évidente pour tous cette vérité si nécessaire. Aussi publie-t-il la mémorable encyclique " *Humanum genus* " contre les francs-maçons et tous ceux qui forment partie des sociétés secrètes, le fléau de notre siècle. Il engage tous les catholiques à s'unir dans l'amour de la religion et de la patrie ; il conseille de s'enrôler sous la bannière du Tiers-Ordre, de former partie de la société de St-Vincent de Paul, de devenir membres de ces " corporations ouvrières destinées à protéger, sous la tutelle de l'Eglise, les intérêts du travail et les mœurs du travailleur."

Après toutes ces encycliques qui ont préparé le terrain, disposé les esprits, Léon XIII, avec la hardiesse que donne le sentiment d'une noble cause à défendre, d'un bien à faire, d'un mal à réparer, veut montrer à tous ce que doit être la société civile si elle veut atteindre son but et faire le bonheur des peuples ; il publie son encyclique " *sur la constitution des Etats*."

Pie IX, dans le syllabus, avait ébauché le code des relations de l'Eglise et de l'Etat, en déclarant ce qu'il n'est pas ; Léon XIII le complète en déclarant et en définissant ce qu'il est. Le premier avait condamné toutes les erreurs modernes comme contraire à la foi et à la raison ; le second expose et met à leur place les sains principes de la foi et de la raison enseignés par l'Eglise du Christ.

Jamais on n'a entendu dans l'Eglise une parole plus magistrale, plus complète, sur un sujet plus hérissé de difficultés. Jamais Pontife n'a fait voir avec plus de clarté les bienfaits répandus par le christianisme qui, dans le passé, a arraché le monde aux étreintes de la barbarie et qui seul pourra le sauver dans l'avenir. Jamais on ne trouvera un exposé plus net de la nature des sociétés civiles et religieuses qui doivent rester unies et que l'on veut absolument séparer.

Qu'il est beau, Nos Très Chers Frères, le langage plein de charité de ce père pleurant sur l'ingratitude de ses enfants ! Qu'il est touchant l'appel que le Souverain Pontife fait à tous de quitter la voie qui conduit à l'abîme ! Qu'elles sont concluantes les preuves qu'il apporte pour démontrer que les enseignements de l'Eglise bien compris ne sont pas en opposition avec les vrais intérêts, avec les légitimes aspirations des Etats modernes ! Qu'il est évident le plaisir qu'il éprouve de ramener au bien et par conséquent au bonheur, les individus et les sociétés !

Léon XIII après avoir publié l'encyclique " *Immortale Dei* " pouvait mourir ; son œuvre était complète. L'individu, la famille, l'Etat, connaissent la voie à suivre ; ils avaient reçu la puissante direction dont ils avaient besoin. Mais Dieu voulait conserver à son Eglise un chef que ses ennemis mêmes regardaient comme un génie, que ses enfants aimaient comme un père et vénéraient comme un saint.

De sa plume, ou plutôt de son cœur, sont tombées en grand nombre d'autres encycliques qui feront regarder Léon XIII comme un des plus illustres successeurs de saint Pierre. Toutes dénotent chez ce grand Pontife non seulement une étonnante largeur de vues et une profonde connaissance des besoins de notre époque, mais aussi un humaniste fin et délicat.

Dans une encyclique adressée aux évêques d'Italie, Léon XIII disait : " Depuis que Dieu Nous a appelé à régir sur la terre son Eglise, Nous sommes efforcé de mettre en œuvre tous les moyens qui sont en Notre pouvoir et que Nous avons réputés les plus propres à la sanctification des âmes et à l'extension du règne de Jésus-Christ. Nous n'avons

exclu de nos sollicitudes quotidiennes aucune nation, aucun peuple, sachant bien que le Rédempteur a répandu pour tous sur la croix son sang précieux et qu'il a ouvert à tous le règne de la grâce et de la gloire."

Léon XIII a aimé tous les peuples, il s'est dévoué pour tous ses enfants. Aussi, dans cette année de son Jubilé Episcopal, tous veulent lui témoigner leur gratitude et comme gage des bons sentiments qui les animent, ils font ériger dans la ville éternelle une église dédiée à St-Joachim, patron de Sa Sainteté. Nous voulons vous prier, Nos Très Chers Frères, de prendre part à cette bonne œuvre, de mettre une pierre à cet édifice élevé par la reconnaissance des fidèles. Nous connaissons assez votre esprit de foi, Nous avons eu assez souvent occasion de profiter de votre générosité, pour être persuadé que vous vous rendrez à Notre appel et que vous vous joindrez aux catholiques du monde entier pour donner au Souverain Pontife glorieusement régnant, avec vos prières, un souvenir auquel il ne pourra manquer d'être bien sensible.

Vous vous associerez, Nos Très Chers Frères, d'esprit et de cœur, aux fêtes solennelles qui auront lieu à Rome pour célébrer le grand événement du Jubilé Episcopal de Notre Saint Père le Pape Léon XIII, et vous adresserez à Dieu dans la faveur de votre foi et de votre piété, cette prière que la Sainte Eglise met sur nos lèvres lorsqu'elle nous fait prier pour ses pontifes : *Dominus conservet eum, et vivificet eum et beatum faciat eum in terra : et non tradat eum in animum inimicorum ejus : Que le Seigneur conserve Notre Pontife bien-aimé et lui donne une longue vie ; qu'il le rende heureux sur la terre et qu'il ne le livre pas au désir de ses ennemis.*

A ces causes, le Saint Nom de Dieu, invoqué, Nous réglons ce qui suit :

1o Le 19 février prochain, on chantera un " *Te Deum* " solennel à la suite de la messe paroissiale ou conventuelle, pour remercier Dieu de toutes les grâces qu'il a accordées à Notre Saint-Père le Pape Léon XIII ;

2o Le dimanche qui suivra la publication du présent mandement, on fera, à chaque messe, dans toutes les églises où se fait l'office paroissial, une quête dont le produit sera offert au Souverain Pontife à l'occasion de cet anniversaire. Les Communautés sont invitées à envoyer aussi leurs offrandes.

Messieurs les Curés s'empresseront de faire parvenir les montants recueillis à Mgr Têtu, procureur de l'archevêché.

Sera le présent mandement lu et publié le premier dimanche après sa réception, au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le six janvier mil huit cent quatre-vingt-treize.

E.-A. CARD. TASCHEREAU,
Arch. de Québec.
Par mandement de Son Eminence,
B. PH. GARNEAU, Ptre,
Secrétaire.

LES PROPOSITIONS SCOLAIRES DE MGR SATOLLI

Nous avons déjà fait connaître les parties principales des propositions formulées par Mgr Satolli devant la réunion des archevêques, à New-York, relativement à la question scolaire ; mais vu l'importance historique de ce document nous croyons devoir le publier intégralement. Le voici :

" A l'Eglise catholique appartient le devoir et le droit divin d'enseigner à toutes les nations la vérité de l'Evangile et l'observance des commandements du Christ (S Matt, XXVIII, v. 29). Elle aussi réside le droit d'instruire les jeunes, car le royaume des cieux est à eux (S Marc, X, v. 14) Conf. conc. Balt. Pl. III No 194. C'est-à-dire qu'elle se réserve le droit d'enseigner les vérités de la foi et les lois de la morale afin d'élever les jeunes gens dans l'habitude d'une vie chrétienne.

Donc, absolument et universellement parlant, rien ne répugne à ce qu'ils apprennent les premiers éléments et les plus hautes branches des arts et des sciences naturelles dans les écoles publiques contrôlées par l'Etat, lequel est tenu de fournir et d'encourager tout ce qui tend au bien-être moral des citoyens, à leur assurer une vie sociale paisible, et une part suffisante de biens temporels, sous les lois promulguées par l'autorité civile.

Pour le reste, les ordonnances du concile de Baltimore sont encore en vigueur et d'une façon générale restent en vigueur :

" Non seulement en vertu de notre amour paternel, nous exhortons les parents catholiques, mais nous leur commandons par toute l'autorité que nous possédons, de procurer une éducation vraiment chrétienne et catholique aux chers enfants que Dieu leur a donnés, que le baptême a fait revivre en Notre Seigneur et qui sont destinés au ciel ; ils doivent les surveiller et les protéger pendant leur enfance et leur jeunesse contre les dangers d'une éducation purement mondaine et par conséquent leur faire fréquenter les écoles paroissiales ou autres vraiment catholiques.

Unis à ces devoirs se trouvent les droits des parents qu'aucune loi ou autorité civile ne saurait violer ou affaiblir.

L'Eglise catholique en général et particulièrement le Saint-Siège, loin de condamner ou de traiter avec indifférence les écoles publiques, désire plutôt que, par l'action conjointe des autorités civiles et religieuses, il y ait des écoles publiques dans chaque Etat, suivant les besoins, pour l'enseignement des arts utiles et des sciences nécessaires, mais l'Eglise catholique redoute certains caractères des écoles publiques qui sont opposés aux vérités du christianisme et à la moralité, et puisque, dans l'intérêt même de la société, il est possible de faire disparaître ces objections, non seulement les évêques, mais tous les citoyens devraient se prévaloir de leurs droits dans l'intérêt de la moralité.

Il y a longtemps que le Saint-Siège, après avoir consulté les évêques des Etats-Unis d'Amérique, a décrété que les écoles paroissiales et

autres institutions sous la direction des évêques, chacune suivant les conditions de son diocèse, étaient opportunes et nécessaires pour la jeunesse catholique, parce qu'il était alors certain que, pour diverses raisons, les écoles publiques offraient certains dangers pour la foi et la moralité : (Conc. pl. Balt. III, No 194, seq app. p. 279).

Parce que, dans les écoles publiques, une éducation purement séculière est donnée, en tant que tout enseignement religieux en est exclu, parce que les instituteurs sont choisis sans distinction dans toutes les sectes, et qu'aucune loi ne les empêche de travailler à la ruine de la jeunesse, mais qu'ils sont libres d'inculquer l'erreur et les germes du vice dans ces jeunes intelligences. De même une cause certaine de corruption semblait ressortir du fait que dans ces écoles, ou du moins dans un grand nombre, les enfants des deux sexes étaient réunies pour leurs leçons dans un appartement.

Donc, s'il est clair que dans une localité donnée, grâce aux dispositions plus sages des autorités publiques, ou à la prudente surveillance de la commission scolaire, des professeurs et des parents, les dangers sus mentionnés pour la foi et la morale disparaissent, il est permis aux parents catholiques d'envoyer leurs enfants dans ces écoles pour acquérir les éléments des lettres, pourvu que les parents eux-mêmes ne négligent pas leurs devoirs les plus sérieux et que les pasteurs des âmes fassent tous leurs efforts pour inculquer aux enfants toutes choses dont se composent le culte et la vie catholique. Il est laissé au jugement et à la sagesse des évêques de décider si dans une certaine partie de leurs diocèses respectifs, une école paroissiale peut être construite et convenablement entretenue, de façon à ne pas être inférieure à l'école publique, prenant en considération la condition temporelle des parents, leurs besoins spirituels et la nécessité de maintenir convenablement le culte.

Il sera donc recommandable comme le faisaient nos ancêtres, et comme cela se pratiquait dans les premiers âges de l'Eglise, d'établir des classes hebdomadaires de catéchisme auxquelles assisteront tous les enfants de la paroisse. Que les pasteurs animés par leur zèle et les parents catholiques par leur amour n'épargnent aucun effort pour assurer le succès de ce système. (Cf. Conc. Balt. III, No 19è.)

Aucun reproche, ni en public ni en particulier, ne sera fait aux parents catholiques qui enverront leurs enfants à des écoles ou à des académies privées où l'on donne une meilleure éducation que sous la direction de religieux ou de catholiques approuvés. S'ils pourvoient suffisamment à l'instruction religieuse de leurs enfants, qu'ils soient libres de s'assurer de toute autre manière l'éducation que requiert la position de leurs familles.

Il serait très désirable, ce serait le plus heureux arrangement possible, que l'évêque s'entendît avec les autorités civiles ou avec les membres de la commission scolaire pour la surveillance conjointe de l'école, tou-

jours en tenant compte de leurs droits respectifs.

Tandis qu'on nomme des instituteurs pour les branches séculières auxquels il est légalement interdit d'insulter à la religion et à la moralité catholiques, que l'Eglise insiste sur son droit et son devoir d'enseigner le catéchisme aux enfants, afin de les prévenir contre tous les dangers qui pourraient porter atteinte à leur foi ou à la moralité.

Il semble à propos de citer ici les paroles de N. S. P. Léon XIII : (Voyez la lettre du Pape à l'Archevêque de New-York et aux évêques de la province).

" Nous désirons de plus que vous fassiez tous les efforts pour que les différentes autorités locales, fermement persuadées que rien ne contribue plus au bien être de l'Etat que la religion, fassent en sorte, par une législation sage, que le système d'enseignement maintenu aux frais du public, auquel par conséquent les catholiques sont appelés à contribuer pour leur quote-part, ne soit en aucune façon préjudiciable à leur conscience et à leur religion.

" Car nous sommes persuadés que même ceux de vos concitoyens dont la croyance diffère de la nôtre, avec l'intelligence et la prudence qui les caractérisent, mettront bien vite de côté tout préjugé, toute idée défavorable à l'Eglise catholique, reconnaîtront volontiers ce mérite qui lui appartient d'avoir dissipé les ténèbres du paganisme à la lumière de l'Evangile et d'avoir créé une société nouvelle distinguée par le parfum des vertus chrétiennes et par la culture de tout ce qui ennoblit l'homme. Personne, croyons-nous, après avoir étudié attentivement les circonstances, ne permettra qu'à l'avenir des parents catholiques soient forcés d'ériger et de maintenir des écoles dont ils ne peuvent pas se servir pour l'instruction de leurs enfants."

Quant aux enfants catholiques qui en grand nombre reçoivent l'instruction dans les écoles publiques, sans y obtenir la moindre instruction religieuse, les plus grands efforts devraient être faits pour qu'ils ne restent pas dans l'ignorance de la foi et de la pratique du catéchisme. Nous savons par expérience que tous nos enfants catholiques ne sont pas dans les écoles catholiques.

La statistique démontre que des centaines de milliers d'enfants catholiques aux Etats-Unis fréquentent les écoles sous le contrôle des commissions d'Etat, et où, pour cette raison, on trouve des instituteurs de toutes les dénominations. Il est hors de tout doute que la seule chose nécessaire est l'éducation religieuse et morale suivant les principes catholiques et que cette question doit être traitée, non pas superficiellement et en temporisant, mais au contraire sérieusement et avec énergie. L'adoption d'un des trois plans suivants selon les circonstances particulières dans chaque Etat est désirable :

Le premier consiste en un arrangement entre l'évêque et les membres de la commission scolaire par lequel ceux-ci, agissant par esprit de justice et de bonne volonté, permettent aux en-

Enfants catholiques de se réunir pendant le temps libre pour apprendre le catéchisme. Il serait aussi très avantageux que ce plan ne se bornât pas aux écoles primaires, mais qu'il s'étendît également aux écoles supérieures et collèges sous forme de cours libres.

Le second consiste à établir une classe de catéchisme en dehors de l'édifice public, et aussi des classes supérieures de doctrine chrétienne, où les enfants catholiques se réuniraient avec assiduité et plaisir, grâce à l'autorité de leurs parents, à la persuasion de leurs pasteurs et à l'espoir d'éloges et de récompenses.

Le troisième plan ne paraît pas à première vue aussi convenable, mais il se rattache inséparablement aux devoirs des parents et des pasteurs. Les pasteurs devraient appuyer incessamment sur le devoir imposé par les lois naturelles et divines d'élever les enfants suivant la saine moralité et la foi catholique. En outre, l'instruction des enfants est l'essence même de la charge pastorale. Que le pasteur des âmes leur dise avec l'apôtre : "Mes petits enfants que j'envoie de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous." (Gal. IV, 19).

Qu'il forme des classes d'enfants dans l'école paroissiale, telles qu'on en a établies à Rome et en bien d'autres endroits et même dans certaines églises de ce pays avec d'excellents résultats.

Pour le maintien et l'augmentation des écoles catholiques, il est nécessaire de veiller à ce que les instituteurs soient capables, non pas seulement par un examen devant la commission diocésaine et par le certificat ou diplôme qu'elle confère, mais aussi par un diplôme d'instituteur octroyé par la commission scolaire de l'Etat après examens satisfaisants. Ceci est prescrit premièrement afin de ne pas paraître négliger ce que requiert l'autorité publique en matière d'enseignement.

Secondement, le public en général aura une opinion plus favorable des écoles catholiques. Troisièmement, les parents catholiques auront la garantie que les écoles catholiques ne sont pas inférieures à celles de l'Etat; qu'au contraire on fait tout pour rendre ces écoles égales et même supérieures aux écoles publiques. Quatrièmement enfin, nous pensons que ce plan ferait comprendre à l'Etat qu'outre la compétence reconnue au professeur, les lois sont observées en toutes matières se rapportant aux arts, aux sciences et aux méthodes pédagogiques ordinairement en usage pour maintenir la stabilité et l'utilité des écoles.

Il est nécessaire que ce qu'on appelle les écoles normales atteignent le même degré en formant des professeurs de lettres, d'arts et de sciences, et leurs gradués ne devraient pas manquer d'obtenir des diplômes de l'Etat. Dans l'intérêt de la cause catholique, que les laïques rivalisent entre eux dans l'obtention de ces diplômes, de sorte que possédant les connaissances et les capacités requises pour l'enseignement, ils puissent concourir honorablement et obtenir les positions dans les lycées et les institutions scientifiques.

La connaissance de la vérité en toutes choses, la franche justice, unie à la charité, l'exercice et l'appréciation des arts libéraux, tels sont les "boulevards de l'Eglise."

TROIS GASCONS

Enfin, le petit Paul Vipère a trouvé moyen de faire parler de lui, sinon en France, du moins à Québec!

Sans talents, sans instruction solide, mais bavard et poseur, il s'agit de son mieux pour attirer l'attention. Il comprend qu'un petit tapage ne suffirait pas, et il ouvre la boîte aux horreurs.

Il dit des choses très impies et très fausses, mais aussi très communes et très bêtes.

Tout cela est bien scandaleux, mais tout cela manque de sonorité.

Paul Vipère est plat et nul; plat et nul il restera.

Cependant, il a eu un mot dans sa vie.

C'est lui qui a dit à Louison T..... (un homme sérieux pourtant!) que les Canadiens sont les Gascons du Nord. C'était une façon de dire que les Canadiens qu'il connaissait ne lui paraissaient pas..... graves.

Paul Vipère connaissait intimement le gros et légendaire poète; et le gros et légendaire ami de Filiatrault montrait une fois de plus que la blague ne l'effraie pas. C'est peut-être ce gros bonhomme qui a inspiré le mot "Gascon du Nord". Voyons, est-ce Louison? est-ce Boum-boum? Qui le dira?

Gascon du Nord, — castor des pays bleus, — vrais titres de la fameuse série des Toqués et Détraqués, publiée pour les imbéciles.

Il paraît que ça ne prend pas. Les Canadiens, quoi qu'en dise l'ami de tous les Louis, sont bien plus Bretons que Gascons.

DANGER!

M. le Docteur Marsil soumet au Conseil législatif un projet de loi concernant la profession médicale, tout à fait semblable au bill de l'année dernière qui a été écarté, comme on le sait.

Le bill actuel offre les mêmes inconvénients que l'ancien. On y trouve toujours le bureau central d'examineurs. Sur le jury d'examen, il y aura six professeurs anglais, trois de McGill et trois de Bishops; et six professeurs français, trois de Laval à Montréal et trois de Laval à Québec. C'est une injustice manifeste de donner à ceux qui n'ont que très peu d'élèves sous brevet le même nombre d'examineurs que ceux qui en ont l'immense majorité.

Puis, il y a une question de principe. Aux douze professeurs sont adjoints, pour les examens, douze médecins pratiquants. Mais cela ne constitue pas une garantie sous le rapport religieux. Il est fort à craindre que les élèves catholiques ne soient forcés de passer leurs examens devant des professeurs protestants ou libre-penseurs.

Nous ne surprendrons personne en disant que les universités catholiques et les universités protestantes sont aux antipodes sur les sujets où la morale et la métaphysique sont en question. Par exemple, un homme fort compétent en la matière nous assure que la physiologie de Mills est d'un bout à l'autre une apologie du Darwinisme.

Les professeurs des universités catholiques doivent s'efforcer de conserver la foi chez leurs élèves et de refuter, chaque fois qu'il y a lieu, les erreurs que les *scientists* incrédules sement sans cesse dans les traités de physiologie et d'autres ouvrages de médecine. Mais quelle surveillance pourront-ils exercer, de quelle autorité jouiront-ils si leurs élèves sont obligés d'apprendre, et peut-être même de formuler, pour passer leurs examens,

des thèses conformes aux erreurs de certains examinateurs?

De plus, dans ce nouveau bill, un diplôme n'est plus exigé de l'élève qui se présente à l'examen. De sorte que beaucoup d'étudiants ne se présenteront plus aux examens universitaires, mais se contenteront de passer devant le bureau central.

Ce projet de loi, à cause de certaines de ses dispositions, nous paraît extrêmement dangereux et de nature à porter une grave atteinte à nos universités catholiques. Avec une pareille loi il deviendra chaque année de plus en plus difficile de former des médecins consciencieusement chrétiens. Or le médecin impie est un fléau

PETITE CHRONIQUE

CANADA

—Il y a trois candidats à la mairie de Montréal, M. le sénateur A. Desjardins, M. D. Rolland et M. James McShane qui veut être encore maire, bien qu'il l'ait été deux fois déjà et que ce soit incontestablement le tour d'un Canadien-français. Grâce à la division des Canadiens-français, dit l'*Etendard*, M. McShane pourrait bien être élu.

—L'*Etudiant*, revue mensuelle publiée à Joliette par M. l'abbé Baillargé, devient bi-mensuel et portera à l'avenir un nouveau titre, le *Bon Combat*.

—Mgr Lafèche, évêque des Trois-Rivières, est parti pour Rome mercredi de la semaine dernière. M. le chanoine Bochet, curé de Sainte-Anne de la Pérade, accompagne Sa Grandeur.

—On annonce que M. l'abbé M. Dezelles, curé de Sorel, est nommé coadjuteur de Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe.

—Une nouvelle compagnie de voie ferrée demande l'existence civile à notre législature, c'est la compagnie du chemin de fer de la Gaspésie. L'existence légale, si l'on veut, mais pas de subsides, n'est-ce pas? Nous avons bien trop de compagnies de ce genre subventionnées par la Province.

—On annonce qu'il y aura appel dans l'affaire de Davignon contre le curé Lesage, de Chambly.

—M. Tarte n'est pas encore proclamé député de l'Islet et l'on ne sait quand il le sera, si jamais il l'est. On ne croit pas qu'il puisse prendre son siège pendant la présente session du parlement fédéral. Voici l'affaire. L'adversaire de M. Tarte, M. Dionne, a demandé et obtenu de M. le juge Pelletier, un décompte. Mais ce décompte ne peut pas avoir lieu maintenant, attendu qu'il y a contestation devant les tribunaux au sujet de 125 noms inscrits sur les listes électorales de l'Islet. Le décompte ne pourra avoir lieu que lorsque les tribunaux auront décidé si les 125 personnes en question avaient le droit, oui ou non, de voter à la dernière élection. Si elles avaient ce droit, le décompte donnera finalement le mandat à M. Tarte; si elles ne l'avaient pas, c'est M. Dionne qui sera proclamé élu.

—M. Félix Carbray, député de Québec-Ouest, présente à la législature un projet de loi pour donner l'existence légale à l'*Institut des Franciscaines missionnaires de Marie*. Ce sont les *Franciscaines Blanches* dont nous avons déjà parlé et qui sont venues dernièrement de France. Ces religieuses, fixées maintenant à Québec, se proposent, comme œuvres, l'exposition perpétuelle du Saint Sacrement, l'enseignement du catéchisme, l'établissement d'asiles, de crèches, d'écoles, d'ouvroirs, de retraites, d'hôpitaux, de refuges, de dispensaires, etc.

ETATS-UNIS

—Mgr Satolli est nommé délégué apostolique permanent, mais on dit que sa mission est purement religieuse et nullement diplomatique, n'ayant aucunement le caractère de la mission des nonces auprès des gouvernements européens.

—La malheureuse guerre entre les catholiques des Etats-Unis continue et en est rendue à un point où il est vraiment pénible d'en parler. Le dernier incident est une accusation portée publiquement, par les journaux à la dévotion de Mgr Ireland, contre Mgr Corrigan, archevêque de New-York. On accuse le vénérable prélat, avec une violence incroyable, d'avoir *conspiré* contre Mgr Ireland et Mgr Satolli en vue de ruiner leur autorité. Mais quand on en arrive à examiner les preuves, on trouve que Mgr Corrigan et quelques-uns de ses prêtres auraient, tout simplement, fait publier des articles dans les journaux pour défendre la vraie doctrine de l'Eglise sur la question scolaire. C'est assez singulier de voir ceux qui sont si bruyamment favorables à la liberté de la presse et qui en ont si largement usé et abusé depuis l'un an pour propager leurs doctrines partielles sur la question des écoles, entrer dans une aussi noire colère parce d'autres se seraient servis des journaux pour leur répondre.

—Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, dans un de ses nombreux *interviews* avec les reporters, s'exprime comme suit au sujet de la nomination de Mgr Satolli au poste de délégué permanent du Saint-Siège:

"Un autre résultat sera que les pensées intimes du Saint-Siège seront mises plus en évidence sous les yeux du peuple américain qui, par sa propre observation, verra que l'Eglise catholique, dans son action la plus élevée, est absolument en harmonie avec les principes de notre démocratie et tout ce qu'il y a de bon, d'utile et de noble dans le progrès moderne."

Si jamais Mgr Ireland et ses amis disent ce qu'ils entendent par "les principes de notre démocratie", nous ne manquerons pas de le reproduire, car ce sera fort intéressant.

BELGIQUE-HOLLANDE

—Des graves troubles, occasionnés par des ouvriers sans emploi, ont eu lieu ces jours derniers dans les rues de Bruxelles et d'Amsterdam. L'affaire a pris presque les proportions d'une bataille rangée entre la gendarmerie et les émeutiers.

Le premier congrès des cultivateurs de la province de Québec se tient cette semaine avec grand succès. Compte-rendu la semaine prochaine.

AVIS

M. Joseph Cote est autorisé à remplacer M. L. Drouin comme notre agent pour les abonnements et les annonces.

Reduction considérable
Voir l'annonce de Fortin & Michaud à la Seme page.

MALADIES DES YEUX

Dr W. BEAUPRE
Oculiste,

58 Rue ST-LOUIS, Québec.
De l'université et des hôpitaux de Paris et New-York

HEURES DE BUREAU : 9h. à 1h. p.m.
Telephone : 722.

FORGUES & WISEMAN

134 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

Librairie des Fabriques, des communautés religieuses et des écoles catholiques.

1893

REGISTRES, CALENDRIERS APPROUVES, ORDOS
UN SEUL PRIX. SATISFACTION GARANTIE.

10 p. c. d'escompte au comptant

Image "PACTE D'UNION" pour l'association des familles.
19 nov. 6m

APPAREIL BREVETE POUR LA FABRICATION DES VINS CANADIENS AVEC TOUTES SORTES DE RAISINS SYSTEME P. BIARNES

M. P. BIARNES, 54, rue St-Louis, Québec, après de nombreuses études et expériences sur sa fabrication des VINS CANADIENS, est parvenu à combiner un système d'appareil réunissant des avantages inconnus jusqu'à ce jour et que l'on peut certifier être le dernier mot de la science.

Quantité et degré de vin obtenu : 60 gallons au minimum à 13° par 150 lbs de raisins secs ; on obtient des vins au degré qu'on y désire.

Qualite superieure des Vins

Rapidité dans la fabrication ;
Facilité dans la manipulation
Solidité dans le système d'appareil.

On peut rendre compte du résultat obtenu en demandant à M. P. Biarnès un échantillon du vin fabriqué au moyen de son nouvel appareil ; il s'empresse d'en faire l'envoi, ainsi que de donner tous les renseignements et toutes les indications qu'on voudra bien lui demander.

On peut se procurer des vins fabriqués par M. Biarnès lui-même à raison de

60 CENTS LE GALLON

Adresser les commandes à M. Biarnès, 54 rue St-Louis, par carte postale.
M. Ezéar Armand, rue St-Valier, 1013, est le représentant autorisé de M. Biarnès pour la vente des vins.
8 oct.—1an

1892-AUTOMNE-1892

NOUVELLES MARCHANDISES !!

Nouvelles Marchandises pour Habits, Cravettes, Cashemires, Draps à Manteaux, Habits en Tricot, Marchandises en Plumes et en Pluches, Nouveaux Tweeds et Serges, Napeloths, Meltons, Castor, Etc., Etc.
LAST BUT NOT THE LEAST, un lot de Vestes pour automne et hiver, pour Dames, venant justement d'arriver. VENEZ A BONNE HEURE, ET FAITES VOTRE CHOIX.

GENEREUX & LACHANCE

353 RUE SAINT-JEAN

roct6m [Bloc HETHRINGTON.]

LA POMMADE SOLARI !

En trois applications la POMMADE SOLARI guérit les démangeaisons de la peau même les plus accentuées. Remède infailible contre Grattelle, la Scabée, Psora et toutes les affections pustuleuses. **Prix : 50 centus la boîte.**

P. S. Expédiée par la malle sur réception de 52cts.

DEPOT GENERAL : PHARMACIE LARUE

24D.6m Coin des Rues St-Joseph et de l'Eglise St-Roch Quebec.

Notre assortiment

— DE —

Carrioles

— ET —

SLEIGHS



QUI EST
Comme d'habitude
le plus considérable

Est près depuis le

31 Octobre

1892.

LATIMER & LEGARE,
273 RUE ST-PAUL.

22 oct.—3m

GRANDE DECOUVERTE MEDICALE LE SOTHERION,

L'Asthme ! l'Oppression ! la Consommation ! radicalement guéris par le Sotherion papier pulmonaire anti-asthmatique.

Les nombreux certificats délivrés par les personnes les plus honorables et les médecins les mieux connus de cette ville attestent la supériorité du nouveau remède LE SOTHERION.

Le Sotherion ! Le Sotherion ! Combien de personnes qui souffrent par leur faute ? Celui-ci c'est l'asthme, celui-là, la consommation, l'un, la toux, l'autre, la bronchite, et que sais-je ? Tout le monde se plaint, tout le monde est malade. Ce sont surtout les maladies de poitrine qui sont les plus communes. Quelques-uns, par une économie mal entendue, le plus grand nombre par ignorance, ne savent quels moyens prendre pour combattre ces maladies. Nous leur dirons ici un petit secret, dont ils pourront à peu de frais, tirer un excellent parti : qu'ils se servent du **Sotherion** du Dr Pourtier, et ils verront disparaître leurs maux comme par enchantement. Le procédé est simple, le Sotherion est un papier que l'on brûle, et dont on aspire la fumée. Les effets sont prompts et infailibles.

W. BRUNET & CIE,
PROPRIETAIRES.

27—2—92 lan.

OCCASION UNIQUE POUR LE CLERGE STOCK J. A. LANGLAIS

Vente extraordinaire d'Ornements d'églises, vases sacrés etc, à

50 CENTS DANS LA PIASTRE

Nous avons aussi un magnifique choix de LIVRES DE LITTÉRATURE de toutes sortes que nous sacrifions.

Messieurs les curés désirant former ou compléter leur Bibliothèque Paroissiale auront des avantages particuliers en s'adressant à notre magasin.

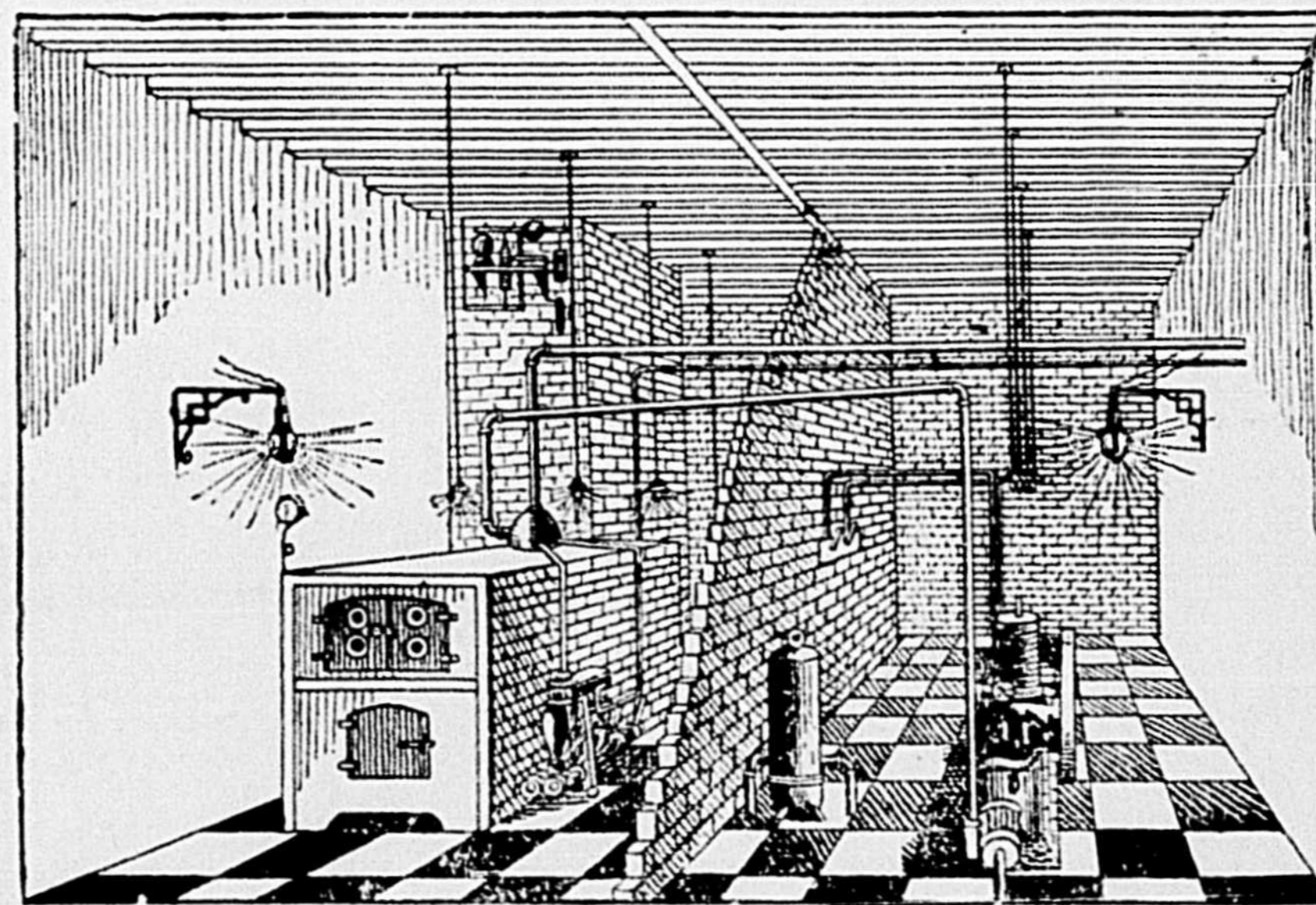
LANGLOIS & PARADIS,

L. DROUIN, Gerant-

177 RUE ST-JOSEPH.

VENEZ EN FOULE.

19 nov. 3m.



ABEL HUOT & CIE INGENIEURS-ELECTRICIENS

42, VICTORIA SQUARE

Montreal.

UNIVERSITE LAVAL

Quebec.

COMBINAISON ECONOMIQUE DU CHAUFFAGE A LA VAPEUR ET DE L'ECLAIRAGE ELECTRIQUE

Electricité dans toutes ses applications

2 av.—1a.

LA COMPAGNIE CHINIC QUEBEC



MARCHANDS

QUINCAILLIERS



EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseurs ordinaires des Fabriques,
des Institutions Religieuses
et d'Education

16 janv. —1a.

VISITE QUI PORTERA PROFIT !

Toutes personnes qui ont quelque chose à acheter en ce qui concerne la ligne d'horloges et de bijouteries sont respectueusement invitées à aller faire une visite à l'établissement Samuel Bedard qui est l'un des magasins les mieux assortis de Québec en cette branche de commerce.

Une réduction de 10 0/10 est offerte sur toutes les marchandises qui sont toutes marquées en chiffres. On offre comme cadeau un magnifique calendrier pour l'année 1893 à toute personne achetant pour un montant raisonnable.

Il suffit de jeter un coup d'œil dans les vitrines de cet établissement pour se convaincre de la quantité du stock ainsi que le goût qu'il y a eu dans le choix de ces marchandises. L'on pourra voir aussi dans une des vitrines les nouveaux patrons de montre de L'AGLE. Comme toujours, elle est fabriquée spécialement pour ce magasin. C'est à plus juste et à plus durable des montres qui existent, vu que les boîtiers sont faits d'argent fin et que les mouvements sont montés sur pierres fines, ce qui devrait être apprécié des personnes qui ont besoin d'une belle et bonne montre.

MAISON SAMUEL BEDARD.
353 RUE ST-PAUL, QUEBEC
A l'enseigne de l'Aigle.
29oct 3m.

REDUCTION CONSIDERABLE

Plumeaux 15 cts
Chapeaux 9 cts

Blouses pour Dames \$3.50
Blouses pour Dames \$3.50
Blouses pour Dames \$3.50

Blouses pour fillettes \$1.90
Blouses pour fillettes \$1.90
Blouses pour fillettes \$1.90

Bas en laine 10cts 15cts et 25cts
Bas en laine 10cts 15cts et 25cts
Bas en laine 10cts 15cts et 25cts

10 p.c. D'ESCOMPTE

— SUR —

30,000 pièces de TAPISSERIES

Fortin & Michaud

105-111 RUE ST-JOSEPH

22oct 1an.

**LAURENT MOISAN
SCULPTEUR**

Coin des rues

ARAGO et ALBERT ST-SAUVEUR

Se chargera de tout contrat pour parachèvement d'intérieur d'Eglise ou de tout autre édifice en menuiserie, charpente et sculpture en tout genre, ornements en bois, plâtre ou composition, sculpture de modèles pour fonderie en cuivre et plomb, plâtre ou tout autre composition.

De plus, il confectionne les autels, tabernacles, confessionnaux, banquettes, crédences, piédestaux, chaires, balustrades, etc. Aussi statues en bois ou plombées, découpage, tournage et dorage. Boutique munie d'un pouvoir à vapeur. Conditions faciles. Une visite est sollicitée.
21mai-1a.

**Fonderie Speciale
DE CLOCHES**

Accords et Carillons tons garantis

MONTURES SUR TOUS LES SYSTEMES, SYSTEMES BRÉVETÉS

Georges et Francisque PACCARD

A Annecy-le-Vieux, Hte-Savoie, France

Fondeurs du Bourdon de la basilique du Sacré-Cœur à Montmartre, Paris, du Carillon de St-Pierre à Montréal et de Buckingham, près Ottawa Et de St-Léonard, près Londres (Angleterre)

REPRESENTANT :

M. ALEXIS ARMAND,
—11 RUE N.-D. DE LOURDES—11

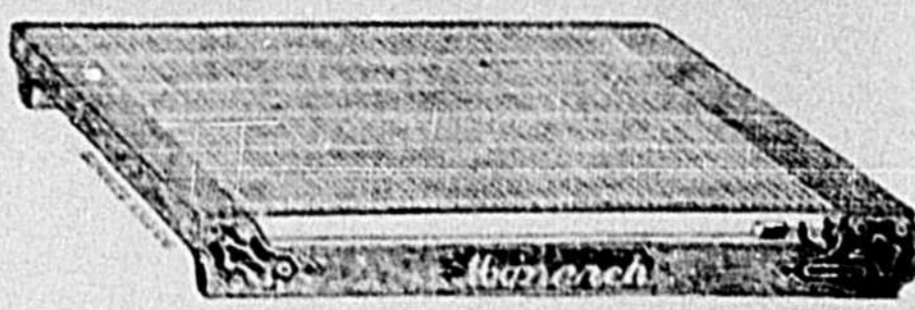
MONTREAL.

20 fév. 1a.

D. S. RICKABY

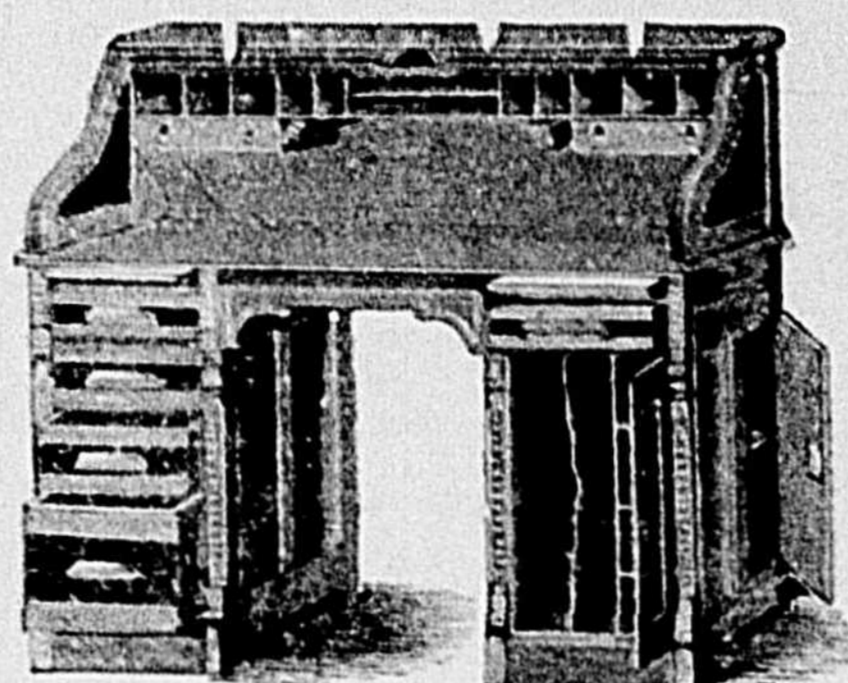
— FABRICANT DE —

SOMMIERS TISSES EN FIL DE FER



— ET DE —

PUPITRES



LES MEILLEURS ET LES MOINS COUTEUX AU CANADA

337 Rue Saint-Jean, Quebec.
25juin 1an. Telephone 351.

Restaurateur de Robson.



Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément ? Quand, par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître ces signes d'une décadence précoce ? Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un lustre incomparable, et de favoriser leur croissance, qualités que ne possèdent pas les teintures à cheveux ordinaires.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes. Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout — 50 centins la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire.
Joliette, P. Q., Canada.



CHEMIN DE FER

**QUEBEC, MONTMORENCY
et Charlevoix**

Commencant et après le 17 octobre 1892, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec.		Arrivée à Ste-Anne	
7.55 a m	6.15 p m	9.00 a m	7.20 p m
Départ de Ste-Anne.		Arrivée à Québec	
5.45 a m	11.50 a m	6.50 a m	12.55 p m
12.20 p m		1.25 p m	

LE DIMANCHE

Départ de Québec		Arrivée à Ste-Anne	
7.55 a m	2.00 p m	9.00 a m	3.05 p m
5.30 p m		6.35 p m	
Départ de Ste-Anne.		Arrive à Québec.	
5.45 a m	11.50 a m	6.50 a m	12.55 p m
4.00 p m		5.05 p m	

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Surintendant. G. S. CRESSMAN, Gérant.
28fév. 1an.

L'AME SAINTE

OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN PAR L'ABBE FOUROT
Pratiques, etc pour chaque jour de l'année. Par le Père Gabriel Marie Fulconis, mort en odeur de sainteté à la Chartreuse de Notre Dame des Prés, en France, auteur de plusieurs autres ouvrages sous presse, fondateur de la Sainte Union dans les COEURS sacrés de Jésus et de Marie.

Paris Œuvres St Paul, rue Cassette

GERVAIS & HUDON

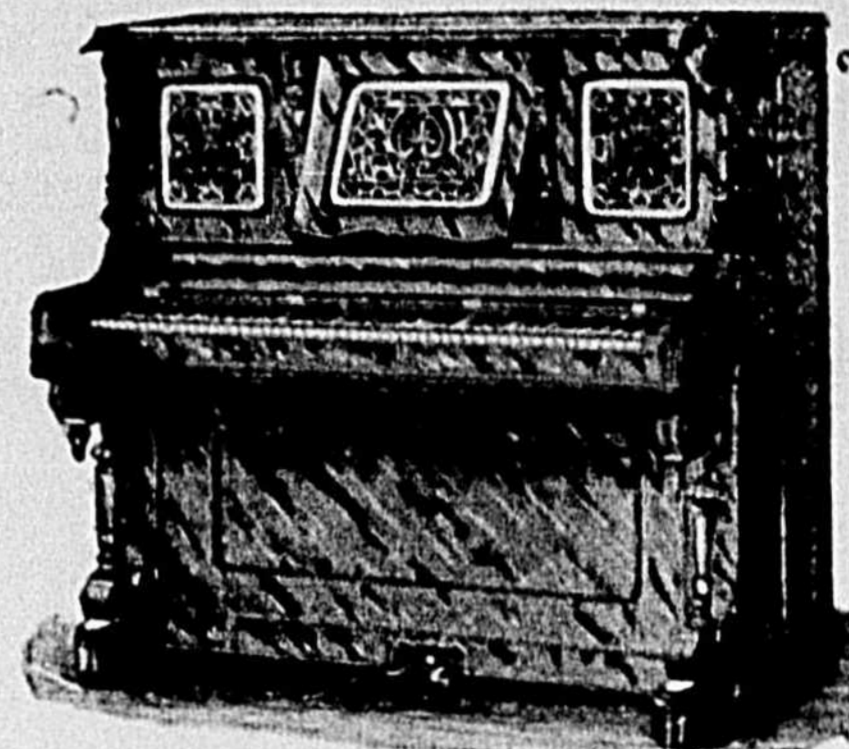
IMPORTATEURS

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(De France, d'Allemagne Etats-Unis et Fabrique Canadienne)

PIANOS :

Heintzman et Cie.,
Wm. Bell et Cie.,
Dominion et Cie.,
Decker Bro. N.Y.,
Schiedmayer, etc.



HARMONIUMS :

Wm. Bell et Cie.,
Dominion et Cie.,
Doherty,
Burdet et Cie.,
Schiedmayer etc.,

AVIS AU CLERGE ET AUX COMMUNAUTÉS EN PARTICULIER :

Notre assortiment d'harmoniums français de la célèbre maison Jérôme Thibouville-Lamy est au complet, et parmi les instruments allemands (Schiedmayer, de Stuttgart) de si haute renommée, nous venons d'en recevoir un qui est fait spécialement pour les grandes églises. C'est l'instrument le plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour.

Depuis 10 ans, ces deux grandes manufactures n'étaient pas représentées ici au pays, mais aujourd'hui nous avons l'honneur d'annoncer au public et particulièrement au clergé, que nous aurons toujours en magasin un assortiment complet de ces instruments.

Nous sommes aussi représentants de plusieurs compagnies d'orgues des plus renommées et sur demande nous pourrions fournir les devis et les prix de ces instruments.

Vu que nous faisons un commerce de gros et de détail très étendu, nous vendons tous ces instruments à des prix très réduits et avec de grandes facilités de paiement.

Nous avons toujours en mains les harmoniums de Wm. BELL & Cie., DOMINION, DOHERTY, etc., etc., et aussi les pianos de si haute renommée HEINTZMAN, DOMINION, BELL & Cie.

Nous faisons une spécialité de musique d'orgue et de musique en feuille pour pensionnat, etc.

Machines à coudre NEW WILLIAMS, DAVIS, etc., etc. Coffres de sûreté Tordenses, Paillasses à ressort, Vitrines pour comptoir, etc., etc.

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

Gervais & Hudon

219 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

2nov.6m.

Telephone No. 278

"AU BON TON"

57 RUE ST-JEAN 57

GANTS DE KID PERRIN Pour Dames et Messieurs

Assortiment complet de toutes les nuances nouvelles de l'Automne—GANTS de bal

SPECIALITE: ETOFFES NOIRES

BLAGDON & PARADIS

1 juin—1a.

Pilules Antibiliauses



Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Biliauses: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliauses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'en ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants. C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS

EN VENTE PARTOUT SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE

Elixir Resineux Pectoral



Voulez-vous ne plus tousser? Faites usage de l'Elixir Resineux Pectoral, le grand remède du jour contre la TOUX, le RHUME et autres affections de la Gorge et des Poumons.

De nombreux certificats émanant de citoyens éminents, de membres du clergé, de communautés religieuses et de médecins distingués attestent l'efficacité merveilleuse de cette préparation.

A défaut d'espace nous ne donnons que le certificat suivant :

Montréal, 27 mars 1888.

Après avoir pris connaissance de la composition de l'Elixir Resineux Pectoral, je suis de mon devoir de le recommander comme un excellent remède contre les affections des poumons en général.

N. FAFARD, M. D.
Professeur de chimie
à l'Université Laval

En vente partout — 25 centins la bouteille

L. ROBITAILLE, Propriétaire
Joliette, P. Q., Canada